

Montréal, le 19 février 2016

Bureau de Citoyenneté et Immigration Canada
1025 rue St-Jacques Ouest
Montréal, Québec
H3C 1B2
Canada

Monsieur, Madame, Juge de la Citoyenneté,

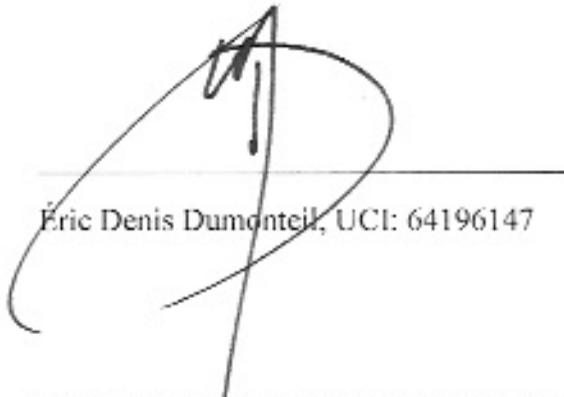
La présente a pour but de vous informer qu'immédiatement après ma prestation du serment de citoyenneté le 19 février 2016 au bureau de Citoyenneté et Immigration Canada de Montréal, qui fait de moi un nouveau citoyen canadien, je désavoue la partie du serment de citoyenneté faisant référence à la monarchie devant être prononcé par tout nouveau citoyen canadien :

« Je jure (ou j'affirme solennellement) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs [...]»

Ainsi, suivant le jugement *McAteer c. Canada (General Procurer)*¹, plus précisément au paragraphe 76, la possibilité de désavouer publiquement l'allégeance à la Reine Élisabeth II a été offerte auparavant aux appelants de l'affaire susmentionnée :

«... the appellants have the opportunity to publicly disavow what they consider to be the message conveyed by the oath... »

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Denis Dumonteil, UCI: 64196147

CC: Bureau de Citoyenneté et Immigration Canada, 1025 rue St-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H3C 1B2, Canada.

¹ *McAteer c. Canada (General Procurer)*¹, 2014 ONCA 578.